

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°31 - publié le 22 février 2023



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 10

REUNION DU 21/02/2023

(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Nölle FLANDIN , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N°29

Match n° 25531978, ES Beaumonteleger 2 / Fc Royans Vercors 1, Séniors D5 Accession poule D du 12/02/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de Royans Vercors confirmée par courrier électronique le 13/02/2023.

La commission a pris connaissance de la réclamation d'après match formulée par courrier électronique le 13/02/2023, doit en étudier la recevabilité sur la forme.

Considérant que la réserve d'avant-match déposée par FC Royans Vercors, ne correspond à aucun article des Règlements Sportifs du District D/A, la commission dit qu'elle est donc **irrecevable sur la forme**.

Le compte de FC Royans sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°30

Match n° 24533785, Montélimar US 2 / Pierrelatte 2, Seniors D3, poule D du 04/02/2023

Réserve d'après match posée par le capitaine du club de Pierrelatte portant sur la qualification et la participation des joueurs de Montélimar.

La commission a pris connaissance de la réclamation d'après match formulée par courrier électronique le 05/02/2023, doit en étudier la recevabilité sur la forme.

Considérant que la réclamation indique des joueurs en les désignant uniquement par leurs prénoms, la commission dit que **la réclamation est irrecevable sur la forme**.

Le compte de Pierrelatte sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°31

Match n°24534445, Savasse RC 1 / Us Drôme Provence 1, Seniors D4, poule E du 05/02/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Drôme Provence portant sur l'ensemble des joueurs de RC Savasse pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 06/02/2023 pour la dire recevable.

Considérant que le statut de l'arbitrage du 21/06/2022 publié le 29/06/2022 autorise le club de Savasse à 2 joueurs mutés pour la saison 2022/2023.

Considérant que lors du match cité en référence, l'équipe de RC Savasse a aligné que 2 joueurs avec le caché « Mutation » s'agissant de :

Barbier Guillaume, licence n° 2544422142, mutation période normal

Gaucher Marian, licence n° 2578630462, Mutation hors période

En conséquence, la commission dit que la réserve d'avant match est infondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de US Drôme Provence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°32

Match n°24534437, Sauzet FC1 / Donzère Co 2, Seniors D4, poule E du 12/02/2023

Réserve d'avant match posée par le club de Sauzet sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Donzère, pour le motif suivant : des joueurs du club de Donzère sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 14/02/2023 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match Donzère Co 1 / Montélimar Fc 1, seniors D2, poule B du 05/02/2023, il ressort qu'aucun joueur de l'équipe supérieure de Donzère Co 1 n'a participé à la rencontre citée en référence.

En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Sauzet sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



PROCÈS-VERBAL N°15

REUNION – ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

jeudi 23 février 2023

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 19 h 15, elle examinera le dossier suivant :

AR 2223- 07 HOMENETMEN BOURG LES VALENCE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements donnant match perdu par pénalité à son équipe senior 2 pour avoir aligné un joueur suspendu lors de la rencontre l'opposant à son homologue de Cornas et avoir sanctionné l'éducateur responsable d'équipe de 6 matches fermes de suspension.

Match concerné : championnat senior D4, poule C
CORNAS AS 2 / HOMENETMEN BOURG LES VALENCE 2 du 22/01/2023

Les personnes suivantes sont convoquées :

De HOMENETMEN BOURG LES VALENCE :

M. Mickaël CARVALHO, éducateur - responsable de l'équipe,
M. Manuel JAMAKORZIAN, secrétaire du club et auteur de l'appel ;
M. le Président du club ;

De l'AS CORNAS

M. François JEANJEAN éducateur - responsable de l'équipe,
M. le Président de club,

Monsieur le Président de la Commission des Règlements.

Les convocations ont été établies en conformité avec les prescriptions des Règlements Généraux de la FFF.

En l'état actuel de l'épidémie de coronavirus et de la vigilance qu'elle implique, la réunion se tiendra dans le respect des mesures de protection sanitaire recommandées ou qui viendraient à être décidées.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. **Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

Conformément à l'article 140 des règlements sportifs du DDAF, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront directement imputés sur le compte du club plaignant si l'appel interjeté ne reçoit pas une suite favorable.



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 28 Réunion électronique du 20 / 02 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|---------------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U18 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure légale. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenue par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumise à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

Date prochains plateaux U7 : Samedi 25 février 2023 à 10h00.

Date prochains plateaux U9 : Samedi 25 février 2023 à 13h30.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux non joués le samedi 28 Janvier pourront être reprogrammés par le club recevant en accord avec les visiteurs.

Date prochains plateaux : Samedi 25 Février 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

2ème Phase :

- **Information D1 à D6 :** Les poules sont accessibles sur Footclubs ou dans la rubrique Epreuves du site du District Drôme Ardèche.

Particularité D6 :

Suite à l'engagement de nouvelles équipes pour cette dernière phase en U13 D6, nous avons créé 2 poules de 8 équipes et 2 poules de 10 équipes. Pour ces dernières, le rajout de 2 dates de rencontres ont été planifiées : le 18/03/2023 et le 22/04/2023.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :
US MOURS ST EUSEBE 1 / US VAL D'AY 1 au 01/03/2023.

Coupe VIVIER BOUDRIER :

1/8é de finale 18/03/2023 :

Le tirage des rencontres comptant pour les 1/8é de finales été effectué par Martine MOMBARD, responsable des pratiques U7 et U9. Les rencontres sont en ligne sur le site du District.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



Commission Féminine

**PROCÈS-VERBAL N° 14
du 07 février 2023**

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

COUPE FESTIVAL U13 F

Les clubs suivants sont qualifiés pour la finale départementale Festival Pitch le 1er avril 2023 à DAVEZIEUX :

CHABEUIL, CORNAS, EYRIEUX EMBROYE, FC 540, SALAISE RHODIA, OLYMPIQUE VALENCE

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Forfait général du FC UPPER.

Report des matchs du 1^{er} tour non joué cause arrêtés municipaux :

- St Alban d'Ay contre Ruoms reporté au 05 février 2023 à 11h
- FC Plateau Ardéchois contre USVJ/FVC reporté au 05 février à 10h
- Villevocance contre BBRM/Génissieux reporté au 05 février à 10h

En cas de nouveaux arrêtés il importe au club recevant de trouver un terrain de repli afin que la rencontre puisse se jouer.

2^{ème} tour de la CAMOU WOLF : cadrage à 13 équipes avec 5 matchs et 3 exempts pour un 3^{ème} tour à 8 équipes

1^{ER} tour de la DRESHER TARDY : cadrage à 12 équipes avec 4 matchs et 4 exempts pour un second tour à 8 équipes

INFORMATIONS AUX CLUBS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR
CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON-FONCTIONNEMENT DE LA
FMI. DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA
RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES
LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA
PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE
TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A
AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 15 du 20 février 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Suite au tirage de la coupe CW, nous avons reporté 2 matchs de championnat prévus le 05 mars :

- TREFLE FOOT contre RUOMS se jouera le 26 mars à 10h
- ST DONAT contre USVJ/FCV se jouera le 26 mars à 10h

Un mail a été adressé à l'ensemble des clubs concernés pour information.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)
Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

COUPE FESTIVAL U13 F

Les clubs suivants sont qualifiés pour la finale départementale Festival Pitch le 1er avril 2023 à DAVEZIEUX :

CHABEUIL, CORNAS, EYRIEUX EMBROYE, FC 540, SALAISE RHODIA, OLYMPIQUE VALENCE

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Forfait général du FC UPPER.

Le tirage du second tour de la coupe CW et celui du premier tour de la coupe DT ont été effectués le jeudi 16 février au district par Camille Fouyat.

Les calendriers sont en ligne.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI. Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyées à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 26 du 22 février 2023

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 25 & 26 FEVRIER 2023

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage **et non votre désignateur.**

ÉCUSSON

**Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne portaient pas l'écusson officiel.
Il est rappelé que celui-ci est obligatoire.**

- Vous pouvez vous en procurer auprès de Roland VIALLET (CTDA), en le contactant soit par téléphone au 06 15 60 01 54 soit par mail à rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION « PORTAIL DES OFFICIELS »

A l'attention des Arbitres, Observateurs et Tuteurs

Ceux qui se connectent via l'application « PORTAIL DES OFFICIELS », nous vous demandons d'être vigilants à vos désignations, en allant dans l'onglet « Événement ».

FORMATION ÉLITE

Suite aux différentes candidatures, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la soirée de présentation relative à la formation Ligue aura lieu **le vendredi 03 mars 2023 à 19 h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres retenus pour cette soirée de présentation :

- OBRINGER Eline (JAD Féminine)
- VIVIER Julie (JAD Féminine)
- BADAD Amine (JAD)
- BERNEZET Steven (Arbitre seniors D2)
- CHEVECHIAN Maïke (JAD)
- COUTUREAU Valère (JAD)
- DUCOL Clément (JAD)
- DUPLOMB FANGET Hugo (JAD)
- EL HADDIOUI Jalal (Arbitre-assistant - Seniors)
- GHEBBARI Jimmy (JAD)
- JOLIVALT Clément (Arbitre seniors D1)
- PARTAMIAN Rémi (Arbitre-assistant - Seniors)

Programme :

- Accueil à 19h00
- Début de la soirée de formation à 19h15
- Présentation de la formation Théorique (critères LAURA, épreuves théoriques, examens pratiques...)
- Méthodologie relative aux épreuves écrites (questionnaire, rapport vidéo)
- Questionnaire « test »
- Fin de la soirée de formation à 22h30

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette soirée de formation et se munir du matériel prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES D 3

La Commission de Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D3 aura lieu le samedi 4 mars 2023 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, l'arbitre sera considéré absent (application du règlement intérieur).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

| NOM | PRÉNOM | CATÉGORIE |
|-----------|-------------|------------|
| AZCUE | Axel | District 3 |
| BINAUD | Laurent | District 3 |
| BILLON | Philippe | District 3 |
| BRUNEL | Nicolas | District 3 |
| CHEVAL | Fanny | District 3 |
| COISSARD | Stéphane | District 3 |
| COURSANGE | Thierry | District 3 |
| DADDA | Djllali | District 3 |
| DUPOIS | Marc | District 3 |
| FAURE | Florian | District 3 |
| GAILLARD | Enaël | District 3 |
| GARNIER | Vivien | District 3 |
| GONCALVES | Daniel | District 3 |
| HAFSOUNI | Maher | District 3 |
| HARRACHE | Abdel karim | District 3 |
| HAVARD | Clément | District 3 |
| JUSTIN | Alexis | District 3 |
| KAYA | Bunyamin | District 3 |
| MATAICH | Mouaad | District 3 |

| | | |
|----------|-------------|-------------------------|
| ORHAN | Emre | District 3 |
| PINTO | Patrick | District 3 |
| POTTIER | Anthony | District 3 |
| RAHIBI | Medhi | District 3 |
| REBOUL | Jean-Pierre | District 3 |
| ROSSE | Daniel | District 3 |
| WEBER | Stéphane | District 3 |
| YANIK | Nazmi | District 3 |
| GUILLARD | Sébastien | District 2 (accord CDA) |

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée le :

- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CHARMES SUR RHÔNE)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette dernière réunion de formation proposée.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

| NOM | PRENOM | CATEGORIE ARBITRE |
|----------------|---------|-------------------|
| ANDRE | Mylan | District JAD |
| BANCEL | Denis | District JAD |
| BUFFAT-NURY | Hayden | District JAD |
| BUISSON | Mathieu | District JAD |
| CELLIER | Tao | District JAD |
| CHANEGUIER | Thomas | District JAD |
| CHAVES | Hugo | District JAD |
| CHEVECHIAN | Maïke | District JAD |
| DE CILLIA | Brayan | District JAD |
| DUHAMEL | Laurent | District JAD |
| EL MARZGUIOUI | Tarek | District JAD |
| EYRAUT | Raphaël | District JAD |
| FANGET DUPLOMB | Hugo | District JAD |
| FOUREL | Nolwen | District JAD |
| FOURNIER | Thibaut | District JAD |

| | | |
|------------|---------|--------------|
| FRAISSE | Matéo | District JAD |
| GAYET | Charlie | District JAD |
| GHEBBARI | Jimmy | District JAD |
| GOIFFON | Théo | District JAD |
| HERMANTIER | Maxence | District JAD |
| IZNARD | Nans | District JAD |
| JOYEUSAZ | Khaïs | District JAD |
| KHARCHICHE | Mohamed | District JAD |
| LAHOUSSE | Samuel | District JAD |
| LATRECHE | Loïc | District JAD |
| MOREIRA | Mathis | District JAD |
| MOUKANBOU | Vinsy | District JAD |
| NAJIM | Youness | District JAD |
| OBRINGER | Elyne | District JAD |
| PHILIBERT | Léo | District JAD |
| TOUZOUTI | Zakaria | District JAD |
| VIOUGEAS | Tom | District JAD |
| VIVIER | Julie | District JAD |

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES
ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES**

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés. La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures. Nous vous rappelons que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela nous appliquerons le règlement intérieur.

« INDISPONIBILITES »

Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

MERCI DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que vos rapports doivent être réalisés **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour changement de vos coordonnées, vous devez faire un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

Nous vous rappelons informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant son rapport Circonstancié de sa rencontre Seniors D4 du 12/02/2023. Lu et noté.
- **RAHIBI Medhi** : Courriel nous adressant son rapport Circonstancié de sa rencontre Seniors D5 du 12/02/2023. Lu et noté.
- **DUSSAUD Romain** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/06/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **DE CILLIA Bryan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **PERGE David** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 28/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous informant de son erreur sur la FMI de sa rencontre Seniors D 3 du 19/02/2023. Lu et noté.
- **FANGET-DUPLOMB Hugo** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 17/03/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **A.S. VERCORS** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 5 du 05/03/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT